







Comité de suivi AFB n[®] 1^{er} juin 2016

Les organisations syndicales apprennent en entrant en réunion que la secrétaire d'Etat, Mme POMPILI, sera présente pendant une petite demi-heure.

A propos du futur siège de l'AFB

La secrétaire d'Etat rappelle le principe d'une AFB basée sur 3 pôles (Montpellier, Brest, Vincennes/St-Mandé) et le renfort du pôle terrestre à Montpellier. Elle annonce que la décision officielle du siège n'est pas prise mais que l'hypothèse privilégiée **est Montpellier**. Les agents composant le siège (dans un premier temps) seraient les agents de l'agglomération montpelliéraine (ATEN, PNF, DIR ONEMA) et une dizaine de hauts cadres de la direction générale. Les directions suivantes seraient en partie basées à Montpellier :

- Direction Territoires et Partenariats,
- Direction Recherche, Expertise et Développement des compétences,
- Direction communication et mobilisation citoyenne,
- Secrétariat Général.

Mme POMPILI estime que ce choix est un signal fort de « décentralisation » et indique qu'elle mène par ailleurs avec Mme Royal des consultations avec les élus locaux (Métropole, Région LRMP). Elle veut séance tenante l'avis des organisations syndicales sur la localisation du siège à Montpellier.

Les organisations syndicales demandent une sollicitation écrite avec étude d'impact sur les personnels, pour que sa question et leur réponse soient clairement posées. Elles demandent une vision dynamique de l'évolution dans le temps des effectifs du siège et des différents pôles.

Les organisations syndicales expriment des doutes sur l'engagement d'absence de mobilité contrainte, en particulier au-delà des deux premières années de l'AFB :

- Rapidement quand certains seront isolés, la tentative sera forte de regrouper les postes d'un même service,
- D'ores et déjà le risque est réel que les CDD et les détachements sur contrat ne soient pas renouvelés.

Le choix du siège n'est pas si anodin que cela : les organisations syndicales citent l'exemple de l'ADEME qui a aussi trois services centraux (Paris, Sophia Antipolis et Angers), avec un siège à Angers qui est monté progressivement en puissance. On sait également que Bercy, à travers le schéma immobilier, met en cause régulièrement le site de Sophia Antipolis. Il en va de même pour les 4 sites de l'ENSM (Ecole supérieure de la Marine).

Remarque: la sollicitation à brûle pourpoint des organisations syndicales sur la localisation du siège nous a paru curieuse: elle semble une manœuvre pour gagner du temps et donner le change faute d'annonce officielle par Mme Royal.

Mutualisation AFB - ONCFS

Les organisations syndicales demandent où en est le rapport CGEDD de **mutualisation ONCFS-AFB**, qui aura un impact sur 85% des agents de l'AFB :

Sa sortie et diffusion auraient lieu d'ici quelques jours (Mme POMPILI).

Les organisations syndicales demandent que le pré-positionnement des agents des directions régionales et des services départementaux de l'ONEMA soit décalé à la rentrée pour tenir compte des décisions ministérielles suite au rapport, mais l'administration et M. AUBEL font valoir que la concrétisation de la mutualisation est à attendre vers fin 2018. Il est donc convenu que la question de l'impact de la mutualisation sera rediscutée le moment venu avec les agents et les organisations syndicales. Une « seconde phase » permettrait aux agents, dont les postes seraient le cas échéant impactés, de se repositionner avec des garanties. Un comité de suivi avec les organisations syndicales de cette mutualisation est décidé.

Missions / moyens

Les organisations syndicales rappellent aussi le rapport **CGAER-CGEDD sur Natura 2000** (de janvier 2016), qui renvoie certaines missions Natura 2000 à l'AFB, avec risque de suppressions de postes des services de l'Etat. Les organisations syndicales veulent des garanties écrites sur ce point déjà rappelé à l'oral par le secrétaire général du ministère (pas de transfert d'ETP Etat vers AFB), dans le document cadre par exemple (voir infra).

Embarras de l'administration et du directeur de l'eau et de la biodiversité (qui semble à présent gêné pour le confirmer...)

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2017 (PLF 2017), un chiffre de 45 ETP en plus pour l'AFB circule, sans garantie qu'on n'en supprimera pas autant par ailleurs : ONCFS, parcs nationaux, conservatoire du littoral, agences de l'eau ...

Les organisations syndicales rappellent que c'est l'ensemble de la sphère eau / biodiversité qui nécessite d'être renforcé pour faire face aux objectifs attendus par la loi biodiversité avec la création de l'AFB.

« Quasi-statut » des contractuels de l'environnement

Mme POMPILI annonce également qu'elle cherche une date avant le comité technique ministériel du 17 juin consacré au quasi statut des personnels de l'environnement pour recevoir les organisations syndicales sur ce sujet (audience fixée depuis au 15 juin aprèsmidi)

La DRH du MEEM annonce le retour positif à son sens, la veille au soir, d'une réunion interministérielle sur le projet de décret **du quasi statut des personnels contractuels** de l'environnement, et la transmission imminente du texte aux organisations syndicales , ce point étant à l'ordre du jour du comité technique ministériel (CTM) du 17 juin prochain. Mais elle ajoute ensuite que **le volet des primes est en suspens** et sera à traiter dans un second temps, car il n'y avait pas d'accord de Bercy sur ce point : il faut attendre les discussions budgétaires en cours dans le cadre du PLF 2017...

Les OS demandent une note de gestion du MEEM sur les primes par maison d'emploi (réalité des montants moyens par catégorie), pour cadrer le flou du projet de statut actuel (il s'y est engagé lors de la dernière réunion consacrée au quasi statut, le 7 avril dernier.) Elles veulent un calendrier de recrutement de contractuels, car cela impacte les passages de spécialistes en experts.

<u>Nouveau</u> : les agents du Service de Protection de la Nature du Museum National d'Histoire Naturelle seront finalement mis dans une unité de service de recherche (USR), donc intégrés au quasi statut des personnels contractuels de l'environnement.

Décret AFB

Le directeur de l'eau et de la biodiversité indique qu'au vu du délai supplémentaire nécessaire à l'examen du projet de loi biodiversité, le projet de décret AFB va être rédigé et concerté en parallèle. Il pourrait être présenté au comité technique ministériel en septembre 2016.

Actualité de l'équipe d'installation

Le directeur d'installation de l'AFB nous informe de séminaires à venir, par direction ou territoires de pré positionnement, avec l'ambition de mieux définir au quotidien les fonctionnalités des directions avec les agents. Il réfléchit également à l'organisation d'un ou de « Strasbourg des personnels » début 2017, assemblée(s) générale(s) rassemblant l'ensemble des personnels de l'AFB.

Document cadre de garanties

La plus grande partie de la réunion a porté sur le **document cadre de garanties aux personnels**, peu discuté aux réunions précédentes faute de temps, que la DRH du MEEM voulait finaliser et diffuser sous quelques jours. L'intersyndicale lui a adressé le 29 avril une version avec de nombreux rajouts (<u>voir PJ</u>.) Les modifications ont été discutées point par point et un certain nombre ont été écartées par l'administration au motif qu'elles n'avaient pas leur place dans ce document-ci.

Il est important de se référer à la PJ pour la bonne compréhension de ce qui suit.

Blocage de l'administration sur :

- Garantie de maintien des emplois pour CDD et fonctionnaires détachés (§ I de la PJ)
- Possibilité de postuler de droit sur les emplois des autres services ministériels (§ I) en particulier pour les contractuels dont une mobilité hors EP n'est pas considérée comme une mobilité mais comme un recrutement.
- les effectifs cibles et l'effectif global de 2000 ETP à atteindre à l'AFB en 4 ans (début du § IV) L'administration ne s'engage sur rien pour les recrutements à long terme, se retranchant derrière le PLF 2017 et le contrat d'objectifs et de moyens de l'AFB à venir.
- la CDisation (pourtant légale!) des CDD sur postes permanents (fin du § IV).
 L'administration veut rédiger une note à part et suite à notre demande doit organiser une réunion avec les OS de balayage des cas individuels d'ici le 15 juillet
- Comité technique AFB fixé à 10 membres titulaires (§ IX)
- les cinq mesures de gestion des personnels ajoutées par l'ISE (détachés, hors plafond, concours externes...voir § X), qui ne nécessitent pourtant pas de passer en RIM et n'ont pas de coût supplémentaire associé! Gros débat sur ce point.

Accord (souvent après insistance des OS) sur :

- Rajout de « *y compris au niveau indemnitaire* » sur le point du maintien de rémunération (§ II).

Les OS redemandent à ce sujet l'alignement des primes de technicité des CSD ONEMA sur ceux de l'ONCFS, ainsi que de la prime de risque pour les ATE TE et vite. La DRH reconnaît ne pas y avoir travaillé. Les organisations syndicales demandent que la cotation RIFSEEP figure sur les fiches de poste (pré positionnement) et de soigner leur rédaction pour éviter les pertes de primes, notamment de mobilité. Les organisations syndicales demandent aussi que soient anticipés des problèmes éventuels concernant l'indemnité de mobilité afin d'éviter de tomber dans les errements passés.

- deux ajouts des organisations syndicales au § III (pré positionnement). D'autres éléments relatifs aux garanties se retrouvent dans l'instruction pré positionnement.
- Les implantations géographique figées au moment du pré positionnement (§ V)
- liste des chantiers sociaux annexée (§ VIII)
- négociation avec les OS sur les moyens dès la création AFB (§ IX)
- Revoyure du pré positionnement des agents SD et DIR suite à une éventuelle mutualisation avec l'ONCFS (le pré positionnement aujourd'hui dans l'AFB pour de nombreux agents est équivalent à un chèque en blanc)
- la mise en place d'un comité de pilotage dédié à la mutualisation AFB-ONCFS.